

**PLF 2016 - Intervention Olivier Cadic pour le groupe UDI-UC**  
*MISSION REGIMES SOCIAUX ET DE RETRAITE*  
**Sénat - 27 novembre 2015**

Madame la Présidente,  
Monsieur le Ministre,  
Mes chers collègues,

Les conclusions des deux rapports dont nous venons d'avoir l'exposé soulignent l'amélioration, depuis le dernier exercice, de la situation de la mission « Régimes sociaux et de retraite ».

**Une amélioration qui intervient après presque dix années de forte augmentation des crédits.**

Pouvons-nous pour autant nous en réjouir pleinement ?

D'un point de vue purement financier oui, dans la mesure où il est **nécessaire de faire des économies partout où cela est possible.**

La baisse des concours de l'Etat constatée aujourd'hui **se justifie avant tout par l'effet de la diminution des effectifs des régimes fermés**, entraînant donc une baisse des prestations qu'ils servent.

C'est également un **effet des dernières réformes des retraites.**

Cela étant dit nous parlons bien d'un effort de solidarité nationale de 6,3 milliards d'euros à destination de onze régimes spéciaux de retraite en déséquilibre démographique permettant de financer les deux tiers de ces prestations, ce n'est tout de même pas négligeable.

Lors de l'examen en commission du rapport de notre collègue Agnès Canayer, **je me suis interrogé sur l'état d'avancement du processus d'unification des régimes de retraite.**

S'il est évident que les **spécificités des métiers** doivent pouvoir être prises en compte - l'exemple des marins était parfaitement justifié concernant notamment la pénibilité -, **il n'est plus pour autant attesté qu'elles doivent l'être par le biais de régimes spéciaux** qui répondent à des règles trop éloignées de celles applicables aux autres régimes.

Il faudrait que l'on prenne conscience que **la pénibilité n'est, pour certains de ces métiers, sans doute plus la même aujourd'hui qu'à la création de ces régimes**, et que ces derniers devraient donc évoluer, comme l'ensemble du système des retraites.

Si je prends **l'exemple de l'âge de départ à la retraite**, il était en moyenne de 56 ans et 4 mois à la SNCF (52 ans et 4 mois pour les personnels roulant) et 54 ans et 6 mois à la RATP en 2014.

Il était de 63 ans en moyenne pour le régime général.

### **Est-ce que cela se justifie vraiment ?**

Il a effectivement été acté dans les dernières réformes qu'un relèvement de l'âge de départ s'effectuerait progressivement pour les régimes de retraite de la SNCF et de la RATP à partir de 2017.

Mais ces efforts ont été demandés dès 2010 pour les autres salariés.

Il est grand temps de prendre conscience que **nos compatriotes ne comprennent plus en quoi se justifient ces régimes spéciaux**, qu'ils ressentent un véritable sentiment d'injustice.

C'est pourquoi nous **appelons de nos vœux une véritable réforme systémique** afin de **garantir l'avenir et la justice du système de retraites**.

Une réforme d'ampleur, en profondeur, qui nous conduirait vers l'institution d'un régime universel par points ou en comptes notionnels. Cela passerait nécessairement par une **remise à plat de tout le système et par la définition de critères permettant d'assurer la prise en compte la plus juste des différentes situations**.

Alors, certes, il y aura prochainement des améliorations, et il faut espérer qu'au minimum la tendance de baisse des crédits affectés à la mission « Régimes sociaux et de retraite » se poursuive.

De même, et cela a été souligné dans les rapports, les efforts de gestion des caisses de retraite des régimes spéciaux devraient permettre d'aller dans ce sens, et nous le saluons.

Pour autant, parce que les crédits de cette mission sont présentés en baisse par rapport aux précédents exercices, et que le contexte économiquement difficile que nous connaissons nous oblige à aller dans ce sens, mais tout en appelant à une importante réforme des régimes de retraite, **le groupe UDI-UC votera pour les crédits de cette mission.**